

AREA DEVELOPMENT ACT

Pursuant to section 3 of the *Area Development Act* and the *Ministerial Rezoning Regulation*, the Minister of Energy, Mines and Resources orders

1 In addition to the accessory uses permitted by section 17 of Schedule A to the *Golden Horn Development Area Regulation*, a permitted accessory use of Lot 1178, Quad 105 D/10, Plan 91390 CLSR, 2006-0132 LTO is up to three guest cabins.

Dated at Whitehorse, Yukon, June 30, 2017.

Minister of Energy, Mines and Resources

LOI SUR L'AMÉNAGEMENT RÉGIONAL

Conformément à l'article 3 de la *Loi sur l'aménagement régional* et au *Règlement portant sur le rezonage par voie ministérielle*, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources ordonne :

1 En plus des usages accessoires qui sont autorisés en vertu de l'article 17 de l'annexe A du *Règlement sur la Région d'aménagement de Golden Horn*, un maximum de trois installations d'hébergement temporaire constitue un usage accessoire autorisé sur le terrain 1178, quadrilatère 105 D/10, plan 91390 AATC, 2006-0132 BTBF.

Fait à Whitehorse, au Yukon, le 30 juin 2017.

Ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources